Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 7 mars 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de M. Jean-Louis d'Anglebermes, vice-président du gouvernement, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 7 mars, a examiné un avant-projet de loi du pays ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 16 arrêtés et examiné 47 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

1. Avant-projet de loi du pays

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relatif aux journalistes et modifiant le code du travail. Il s'agit en premier lieu de répondre à l'attente des salariés et employeurs de définir des règles plus précises sur les conditions d'exercice de la profession. Il s'agit, ensuite, de plafonner le montant des indemnités dues en cas licenciement d'un journaliste ou de démission liée à une cession du journal ou de changement de ligne éditoriale. Enfin, le dernier point traite de la question de la carte de journaliste. **> Voir communiqué détaillé « Statut des journalistes ».**

2. Délibération du gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris (affaire Mme Karine Guagenti).

3. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2015-1139/GNC du 30 juin 2015 portant désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur et de la sécurité civile, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (observatoire des prix et des marges). Pascal Coevet est nommé en qualité de président du comité de l'observatoire des prix et des marges.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé M. Thomas Cazauran en qualité d'expert-comptable.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2011-1261/GNC du 21 juin 2011 relatif à l'agrément de commissionnaire en douane de la société AGS NOUMEA (remplacement de M. Alain Vandenberghe, gérant démissionnaire, par M. Benoît Lepaux).

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste nominative des membres du jury du diplôme professionnel de conducteur (trice) de transport routier de personnes. Ce jury est composé d'un dirigeant d'une entreprise de transport routier de plus de 10 personnes, d'un conducteur de transport routier de personnes de plus de 10 personnes et d'un contrôleur ou régulateur de transport routier de personnes.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a défini les modalités de prise en charge financière des phases d'accompagnement et de validation des acquis et de l'expérience des demandeurs d'emploi pour l'année 2017. Ces montants sont identiques à ceux de 2016 à savoir :

  1. Frais d'accompagnement - montant maximum de prise en charge :
  - 120 000 francs par personne pour des certifications de niveau V, IV et III ;
  - 240 000 francs pour des certifications de niveau II et I.
  2. Phase de validation - montant maximum de prise en charge :
  - 20 000 francs par personne, pour des candidats en Nouvelle-Calédonie ;
  - 50 000 francs par personne, pour les frais d'organisation d'un jury à distance, par le biais d'un système de visio-conférence, avec un certificateur localisé en métropole.
  3. Le remboursement des frais de transport et de séjour se fait sur la base de montants forfaitaires d'indemnisation, calqués sur le dispositif de remboursement des frais de mission des agents de la Nouvelle-Calédonie.

  > Voir communiqué détaillé « VAE ».

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du congrès.

  1. projet de loi du pays portant rétablissement d'un régime provisoire pour le secteur minier en matière de droits d'enregistrement ;
  2. projet de délibération relative à la création du service civique calédonien ;
  3. projet de loi du pays relative aux prestations familiales des bénéficiaires du service civique calédonien ;
  4. projet de délibération portant approbation de la participation de la Nouvelle Calédonie au groupement d'intérêt public "agence calédonienne du service civique" ;
  5. projet de résolution relative à la mise en œuvre du service civique calédonien ;
  6. projet de délibération relative au livre III du code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie.

Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture d'un concours sur titre pour le recrutement de conseillers des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie. Le concours est ouvert pour huit postes pour la Nouvelle-Calédonie et un poste pour la province Sud. Les dates du concours sont les 15 et 17 mai 2017. Date de clôture des inscriptions : 13 avril 2017.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des infirmiers diplômés d'Etat du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Le concours est ouvert pour dix postes pour le Centre Hospitalier Territorial et deux postes pour la province Sud. Les dates du concours sont les 15 et 22 mai 2017. Date de clôture des inscriptions : 13 avril 2017.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Le concours est ouvert pour 36 postes, dont 20 postes pour le CHT, un poste pour le CHS, cinq pour le CHN, deux pour la province Sud et huit pour la province Nord. Les dates du concours sont les 15 et 22 mai. La date de clôture des inscriptions est le 13 avril 2017.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture des concours externes pour le recrutement des attachés d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie. Le concours est ouvert pour 23 postes dont 13 pour la Nouvelle Calédonie, six pour la province Sud, deux pour la province Nord et deux pour le CHT. Les dates du concours sont les 20 mai et 3 juin 2017. La date de clôture des inscriptions est arrêtée au 13 avril 2017.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le tableau des corps et cadres d'emploi pris en application de l'article 4bis de la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonction publique de Nouvelle-Calédonie. Cet article dispose qu'il appartient au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'arrêter, après avis de la commission paritaire de l'emploi local de la fonction publique (CPEL), un tableau des corps ou cadres d'emploi classés en fonction des difficultés de recrutement. La CPEL a été consultée le 2 mars 2017.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours externe pour le recrutement des techniciens 2e grade relevant du domaine d'activité de la météorologie - filière instrument et installation - du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie.

  > Voir communiqué détaillé « concours fonction publique locale ».

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 120 millions de francs au titre de l'assistance éducative pour le lycée professionnel Pétro Attiti – exercice 2017 (rémunération des accompagnateurs d'éducation à compter de la rentrée scolaire).

Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites ZODEP et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2017-409/GNC du 14 février 2017 autorisant l'institut de recherche pour le développement (IRD) à mener les deux campagnes scientifiques POST-BLANCO dans le parc naturel de la mer de Corail. Ces campagnes ont commencé le 20 février 2017 suite à un accord du gouvernement du 14 février 2017. La nouvelle demande d'autorisation accordée aujourd'hui concerne une étude supplémentaire relative à l'effet du guano sur les chaînes trophiques marines. Ce changement ne modifie pas l'objectif premier de la campagne qui est l'évaluation de l'état de santé des récifs d'Entrecasteaux, de Chesterfield et de Bellona, et l'étude de leur évolution un an après l'épisode de blanchissement corallien survenu début 2016. Il engendre néanmoins des travaux supplémentaires sur place, tels que le prélèvement de fragments de coraux, de macro algues, de bivalves et de guano. Un inventaire à terre des différents oiseaux marins nicheurs et le prélèvement de guano sont également prévus dans la réserve intégrale de Surprise, et dans les réserves naturelles de Fabre et de Huon aux récifs d'Entrecasteaux, ainsi que sur l'îlot Reynard aux récifs Bampton.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charges des dépenses inhérentes à l'organisation du « Green Pacifik Festival » et des frais de transport de personnalités pour un montant de 1 804 163 francs. La 1re édition du « Green Pacifik

Festival » sera organisée dans les huit aires coutumières, de février à juin 2017. Dans la continuité de la mobilisation politique initiée par Oceania Meetings, le « Green Pacifik Festival » regroupera des artistes et des représentants de la société civile du Pacifique, dans l'objectif de lutter contre le dérèglement climatique.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 300 000 francs pour l'organisation d'un séminaire initié par la Maison de la Mélanésie Paul de Deckker.

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 15 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent et quatre avis favorables sur des demandes de visas diplomatiques. Il a émis 26 avis favorables sur des autorisations de travail dont un concerne les projets miniers.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis défavorable sur un projet de décret relatif au contrôle de la circulation des armes et des matériels de guerre en considérant que rien ne justifie la mise en place d'un quota particulier d'armes et de munitions pour les tireurs sportifs calédoniens qui exercent cette discipline dans les mêmes conditions que leurs homologues de métropole ou des autres collectivités d'outre-mer.